

Séance du mercredi 10 décembre 2025

I - ORDRE DU JOUR

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2025-12-231** Mise en œuvre des mesures du plan Vigipirate au sein des bâtiments de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse
- 2025-12-232** Mise à jour de la Charte de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse (CCARM) pour le bon usage de l'informatique, des réseaux et du téléphone (annexe)
- 2025-12-233** Complément à la délibération n° 2025-09-178 du 29 septembre 2025 relative à l'approbation du programme d'actions spécifiques à la candidature au programme Territoire Engagé Transition Ecologique (T.E.T.E) et de son plan de dépenses

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 2025-12-234** Modification de la délibération n° 2025-04-069 : Approbation des AP (Autorisations de Programme) /CP (Crédits de Paiement) du Budget du CISE
- 2025-12-235** Budget annexe 2025 CISE : Propositions d'admission en non-valeur
- 2025-12-236** Décision Modificative n° 2 sur le Budget CISE (annexe)
- 2025-12-237** Modification de la subvention d'Equilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe du CISE pour 2025
- 2025-12-238** Approbation de la Décision Modificative n°2 du Budget de l'OTC
- 2025-12-239** Demande de complément de la subvention d'équilibre 2025 du CISARM (annexes)
- 2025-12-240** Demande d'avance de trésorerie pour l'achat d'équipements de cardiologie par le CISARM (annexes)
- 2025-12-241** Décision Modificative n°2 sur le Budget Principal (annexe)
- 2025-12-242 Bis** : Annule et remplace la délibération n°2025-12-242 : Ouverture des crédits en investissement pour 2026

2025-12-243 Demande d'acompte sur la cotisation 2026 de l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA)

2025-12-244 Demande d'acompte sur la subvention d'équilibre 2026 du CISARM (annexes)

2025-12-245 Ter : Annule et remplace la délibération n°2025-12-245 Bis : Détermination d'un acompte de Dotation de Solidarité pour 2026

C. AFFAIRES ÉCONOMIQUES

2025-12-246 Vente de la cellule C d'Électrolux à une SCI initiée par Monsieur Georges LEBRE (PDG de Cibox) en vue d'y implanter des activités de logistique et de SAV

D. FORMATION VIE ET SOCIALE

2025-12-247 Retour sur la délibération n°2025-07-165 : Délégation de service public pour l'animation, l'entretien et la gestion de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage

E. TOURISME

2025-12-248 Labellisation en Sentier Touristique d'Intérêt Communautaire du sentier des Scailleteux à FUMAY

F. RESSOURCES HUMAINES

2025-12-249 Création des emplois occasionnels pour 2026

G. INFORMATION DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

2025-12-250 Marchés et avenants passés en 2025

2025-12-251 Compte-rendu sur l'usage, par le Président, de la délégation pour ester en justice

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025

Séance du mercredi 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix décembre à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n°2025-12-243), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Eric GOZZI (Représentant M. Patrice. PRINCE), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX, M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à partir du point n°2025-12-244), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Patrice PRINCE (Représenté par M. Eric GOZZI), Jean GUION (Pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-12-231 Mise en œuvre des mesures du plan Vigipirate au sein des bâtiments de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Considérant le courrier en date du 26 mars 2024 de la Préfecture des Ardennes rappelant, à nouveau, à la Communauté de Communes l'intérêt de maintenir une vigilance accrue suite à la remontée de la menace terroriste et à l'élévation de Vigipirate au niveau « Urgence Attentat »,

Considérant la note interne n°13-2024 exposant les éléments visant à remédier aux éventuels manquements à la sécurité de tous,

Considérant la première sensibilisation faite auprès des agents sur le contrôle des livraisons et l'arrivée de colis, pour relayer tout comportement suspect en la matière ou sur les sites sensibles que sont les crèches,

Considérant les constats suivants ayant pu être relevés :

- le déploiement partiel des registres de présence ;
- l'absence d'accompagnement des prestataires lors de livraisons et d'installation de matériels ;
- peu d'agents ont pu bénéficier d'une information sur l'outil d'apprentissage en ligne ;
- la vigilance diminue au fur et à mesure que le message s'éloigne des pensées ;
- initié par les services, la politique globale « Vigipirate » n'a pas été validée par l'assemblée délibérante.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la mise en place d'un registre des visiteurs obligatoire (entrée et sortie) dans tous les bâtiments administratifs et techniques pour toutes les interventions de prestataire, tous les rendez-vous et réunions ouvertes au public y compris le Conseil de Communauté étant précisé que les réunions bénéficiant d'une feuille d'émargement pourront dispenser les personnes de remplir le registre,
- * **approuve** de déployer dans tous les bâtiments communautaire un affichage adapté sur le plan Vigipirate,
- * **approuve** de sensibiliser les agents, les élus et les administrés au plan Vigipirate via les outils de communication à disposition de la Communauté de Communes et les outils numériques mis à disposition par l'Etat.

2025-12-232 Mise à jour de la Charte de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse (CCARM) pour le bon usage de l'informatique, des réseaux et du téléphone (annexe)

Le développement des technologies de l'information et de la communication a conduit le personnel et les élus à utiliser dans leur travail quotidien l'outil informatique, les réseaux et les services de communication numériques pour l'exécution de leurs missions,

Cette utilisation peut comporter un certain nombre de risques, d'ordre aussi bien technique que juridique, pouvant engager la responsabilité de la Communauté et de ses agents,

Considérant l'attaque informatique subie par la Communauté en avril 2020,

Vu l'approbation de cette charte par le Comité Technique (CT) dans sa séance du 7 mai 2020,

Vu l'approbation de la modification de cette charte par le Comité Social Territorial dans sa séance du 20 juin 2024,

Considérant la sensibilisation autour du risque cyber par la Gendarmerie Nationale le 17 septembre 2025, la mise en œuvre du plan Vigipirate et afin de compléter le document, notamment sur le volet « Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) »,

Considérant les modifications ou compléments portant sur les points suivants :

- « Abus et contrôles » ;
- « Respect de la confidentialité des données » ;
- « Mots de passe » ;
- « Usurpation d'identité » ;
- « L'intranet de la Communauté ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la mise à jour de la charte de la Communauté pour le bon usage de l'informatique, des réseaux et du téléphone, telle qu'annexée à la présente délibération.

2025-12-233 Complément à la délibération n° 2025-09-178 du 29 septembre 2025 relative à l'approbation du programme d'actions spécifiques à la candidature au programme Territoire Engagé Transition Ecologique (T.E.T.E) et de son plan de dépenses

Vu la validation du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET par le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne le 20 juin 2024,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

Vu la délibération n°2024-12-240 du 17 décembre 2024 relative à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territoire et à l'adhésion à la démarche Territoire Engagé Transition Écologique (T.E.T.E),

Vu la délibération n° 2025-09-178 du 29 septembre 2025, approuvant le dossier de candidature sous la thématique « santé environnement » avec le plan de financement proposé a été déposé,

Considérant la réunion de travail du 7 août dernier pendant laquelle la thématique générale « santé environnement » a été validée et un dossier de candidature a été rédigé,

Vu la délibération n° 2025-09-178 du 29 septembre 2025 approuvant le dossier de candidature sous la thématique « santé environnement »,

Considérant que ce dossier comprend une demande d'aide financière pour les volets suivants :

- Chargé de mission coordination du programme T.E.T.E (chargé de la coordination du programme d'animation sur la transition écologique) ;
- Accompagnement à maîtrise d'ouvrage / Conseiller T.E.T.E (chargé d'accompagner pendant 4 ans la Communauté dans la mise en œuvre de sa démarche T.E.T.E).

Considérant la nécessité de signer deux conventions de financement,

Considérant les demandes d'aide faites par la Communauté, validées par l'ADEME et bénéficiant d'un accord de financement à hauteur de ce qui avait été appelé pour chaque volet soit :

- 110 00,00 € pour 3 ans pour le chargé de mission et frais liés soit communication et équipements ;
- 35 000,00 € pour l'accompagnement sur la durée du programme.

Entendu l'interrogation de M. Claude WALLENDORFF sur l'apport de cet accompagnement pour la Communauté,

Entendu le Président lui répondre que cela va permettre à la Communauté d'avoir une approche plus précise des réflexions à mener concernant la transition écologique, en lien avec la proximité de la centrale nucléaire. C'est une opportunité pour la Communauté de s'engager plus précisément dans la transition écologique,

Entendu Mme Dominique FLORES, Vice-Présidente en charge du développement durable, de la transition écologique et sociale, préciser que cela permettra également à la Communauté de mettre en œuvre ce qui a été prévu par le PCAET,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **autorise** le Président à signer lesdites conventions.

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-12-234 Modification de la délibération n° 2025-04-069 : Approbation des AP (Autorisations de Programme) /CP (Crédits de Paiement) du Budget du CISE

Considérant que la Communauté doit mettre en place le système des AP/CP en investissement et des AE/CP en fonctionnement, conformément à la nomenclature M57,

Vu la délibération n° 2025-04-069 du 14 avril 2025, approuvant l'AP / CP pour le Budget du CISE,

Considérant la nécessité de modifier ladite délibération,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 09 décembre 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'AP suivante pour le Budget 2025 du CISE, modifiant le montant comme suit :

Extension du CISE	AP votée en 2024 € HT	Actualisation de l'AP € HT	CP 2024 en €	CP 2025 voté en €	CP 2026 en €	Commentaires
Dépenses			123 000 Réalisé : 69 872,02	195 000	2 669 127,98	Les travaux n'ont pas été et ne seront pas engagés en 2025
Recettes	2 899 000	Ajustement HT : +35 000 2 934 000	123 000 Réalisé : 0	0		- DETR : 850 280 € - Fonds Européens espérés : 600 000 € - Solde à financer : CCARM

2025-12-235 Budget annexe 2025 CISE : Propositions d'admission en non-valeur

Vu les demandes d'admissions en non-valeur présentées par le Service Comptable de ROCROI, pour le budget du CISE,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2025,

Entendu le désaccord de M. Claude WALLENDORFF sur le fait d'effacer la dette de M. PETILLON de la société Givet RECYCLING,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

Entendu le Président lui préciser qu'une admission en non-valeur n'empêche pas la récupération de la créance,

Considérant la demande de M. Claude WALLENDORFF de procéder à un vote séparé,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

- * **admet** en non-valeur la somme de 789,28 € HT soit 947,13 € TTC de Givet RECYCLING au titre des domiciliations 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **admet** en non-valeur la somme de 1 216,75 € HT soit 1 460,10 € TTC de PELERINE SAS au titre des domiciliations 2021-2022 et de la caution 2021,

- * **admet** en non-valeur la somme de 354 € HT soit 468 € TTC de RENOVENTAT au titre des domiciliations 2022.

2025-12-236 Décision Modificative n° 2 sur le Budget CISE (annexe)

Vu sa délibération n° 2025-04-070 du 14 avril 2025 approuvant le Budget Primitif Annexe 2025 du CISE,

Vu sa délibération n°2025-09-187 du 29 septembre 2025 approuvant la Décision Modificative n°1 du Budget du CISE pour 2025,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits entre les sections et comptes, en fonction des dépenses et recettes à réaliser cette année,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la Décision Modificative n°2 sur le Budget Annexe du CISE pour 2025 de la Communauté qui s'équilibre globalement à – 790 400 € en section de fonctionnement et à – 1 232 400 € en section d'investissement.

2025-12-237 Modification de la subvention d'Équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe du CISE pour 2025

Vu sa délibération n° 2025-04-070 du 14 avril 2025 approuvant le Budget Primitif Annexe 2025 du CISE,

Vu la délibération n°2025-04-071 du 14 avril 2025 approuvant l'affectation d'une subvention d'équilibre au Budget Primitif Annexe du CISE, d'un montant de 1 066 141,36 €,

Vu la délibération n°2025-12-236 du 10 décembre 2025 approuvant une Décision Modificative n°2 sur le Budget Annexe du CISE,

Considérant la nécessité de diminuer la subvention d'équilibre au Budget Primitif Annexe du CISE de 794 100 €,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de réduire la subvention d'équilibre au Budget Primitif Annexe du CISE d'un montant de 794 100 €, portant ainsi la subvention 2025 à 272 041,36 €.

2025-12-238 Approbation de la Décision Modificative n°2 du Budget de l'OTC

Vu la délibération n°2025-04-096 du 14 avril 2025 approuvant le budget primitif principal et le budget primitif annexe de l'Office de Tourisme ainsi que le montant de la subvention 2025 fixé à 403 000 €,

Vu les délibérations du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire n°15-CD-10-2025 DM n°1 2025-OTC et n°16-CD-10-2025 DM n°1 2025-VAT du 8 octobre 2025, approuvant des Décisions Modificatives n°1 sur les budgets principal et commercial de l'OTC,

Vu les délibérations du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire n°17-CD-12-2025 DM n°2 2025-OTC et n°18-CD-12-2025 DM n°2 2025-VAT du 9 décembre 2025, approuvant des Décisions Modificatives n°2 sur les budgets principal et commercial de l'OTC,

Considérant la volonté de maintenir les excédents 2024 constatés au crédit de l'OTC soit un montant de 21 600,49 €,

Considérant la perception d'un montant de 116 623,68 € au titre de la taxe de séjour par l'OTC au 30 novembre 2025 soit 76 623,68 € de plus que le montant prévu au budget, sans que celui-ci soit répercuté sur la subvention,

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025

Considérant que le montant de la taxe de séjour potentielle des mois de novembre et décembre n'est pas encore comptabilisé,

Considérant le besoin financier nécessaire pour équilibrer le budget général de l'OTC,

Considérant la décision commune à l'Office de Tourisme et à la Communauté de suspendre l'activité commerciale du bateau Le Charlemagne pour l'année 2025 du fait du retard pris au démarrage de la saison suite aux travaux à entreprendre et des difficultés à recruter un pilote,

Vu l'article L1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2025,

Entendu la demande de M. Claude WALLENDORFF sur le coût global des indemnités de rupture conventionnelle versées par l'OTC, la rumeur évoquant un montant de 80 000 € brut pour celle du directeur,

Entendu M. Bernard DEFORGE, Président de l'OTC, lui répondre que cette somme est de 163 000 € charges comprises, et respecte les textes législatifs liés au montant des ruptures conventionnelles,

Entendu le reproche de M. WALLENDORFF sur l'absence de recrutement d'un pilote pour le Charlemagne pour cette saison 2025,

Entendu le Président lui rappeler l'absence de candidats sérieux et préciser qu'un couple de pilotes a été recruté au 1^{er} mars 2026 pour une durée de 8 mois,

Entendu M. WALLENDORFF souligner qu'en commission des finances a été évoqué la possibilité de supprimer le loyer d'hivernage, sur l'ensemble de l'année 2025,

Entendu les explications du Président sur la complexité de supprimer purement et simplement le loyer d'hivernage, ce dernier s'étalant sur deux exercices budgétaires. Il serait plus pertinent d'étudier la question d'intégrer ces loyers dans la subvention annuelle accordée à l'OTC. Le Président rappelle l'engagement fort de la Communauté pour le tourisme depuis sa prise de compétence. Il est important de passer à la vitesse supérieure concernant le développement touristique du territoire et de faire en sorte que le marketing territorial puisse se faire en interne de manière plus approfondie avec de nouvelles compétences,

Entendu M. WALLENDORFF indiquer que l'offre d'emploi pour le poste de directeur de l'OTC est parue le 1^{er} décembre et court jusqu'au 1^{er} février prochain,

Entendu la remarque de M. Jean-Pol DEVRESSE sur les conséquences des indemnités de rupture conventionnelle sur le budget principal de la Communauté,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

Entendu le Président lui indiquer qu'en sa qualité d'ancien Président de l'OTC, il connaît parfaitement la rémunération du directeur et qu'il est aisé d'en déduire le montant légal de l'indemnité de rupture. Il rappelle néanmoins l'interdiction légale de communiquer des données personnelles relatives aux rémunérations,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Jean-Pol DEVRESSE et M^{me} Sandrine BOURGEOIS (par pouvoir donné à M. Jean-Pol DEVRESSE)

* **approuve** le projet de la Décision Modificative n°2 sur le Budget Principal de l'OTC comme suit :

INVESTISSEMENT		Dépenses			Recettes		
Imputation	Intitulé	DM n°1	DM n°2	Total DM	DM n°1	DM n°2	Total DM
2745	Avances Remboursables	100 000,00	-100 000,00	0,00			
2745	Avances Remboursables				100 000,00	-100 000,00	0,00

FONCTIONNEMENT		Dépenses			Recettes		
Imputation	Intitulé	DM n°1	DM n°2	Total DM	DM n°1	DM n°2	Total DM
604	Achat et prestations de services						
6236	Catalogues et imprimés		-2 000,00	-2 000,00			
6411	Salaires et appointements	160 000,00	3 500,00	163 500,00			
6311	Taxe sur les salaires		2 000,00	2 000,00			
6451	Cotisations URSSAF		27 000,00	27 000,00			
6453	Cotisations Caisse de retraite		1 500,00	1 500,00			
6518	Autres		530,00	530,00			
64198	Autres remboursements					8 100,00	8 100,00
74	Subvention exceptionnelle				130 000,00	-30 200,00	99 800,00
753	Taxe de séjour				30 000,00	46 630,00	76 630,00
7084	Mise à disposition					8 000,00	8 000,00
Total		160 000,00	32 530,00	192 530,00	160 000,00	32 530,00	192 530,00

* **approuve** le projet de la Décision Modificative n°2 sur le Budget Commercial de l'OTC sur la section de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT		Dépenses			Recettes		
Imputation	Intitulé	DM n°1	DM n°2	Total DM	DM n°1	DM n°2	Total DM
60224	Fournitures de magasin		-6 500,00	-6 500,00			
604	Achat et prestations de service	-37 772,84	2 800,00	-34 972,84			
6061	Fournitures non stockables	-8 000,00	-1 300,00	-9 300,00			
607	Achats de marchandises	-10 000,00		-10 000,00			
6135	Locations mobilières		-5 000,00	-5 000,00			
6251	voyage et déplacement	-1 500,00		-1 500,00			
6411	Salaires et appointements	-40 000,00	-41 000,00	-81 000,00			
6518	Autres		-700,00	-700,00			
22	Dépenses imprévues	-2 727,16		-2 727,16			
706	Vente de prestations				-100 000,00	-38 000,00	-138 000,00
707	Vente marchandises					-13 700,00	-13 700,00
Total		-100 000,00	-51 700,00	-151 700,00	-100 000,00	-51 700,00	-151 700,00

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

- * **approuve** le maintien des excédents 2024 constatés au crédit de l'OTC soit un montant de 21 600,49 €,
- * **décide** de ne pas facturer les loyers du bateau pour la période d'avril à septembre 2025, soit un montant de 5 369,43 € HT, dans le cadre des aides prévues à l'article L1511-3 du CGCT,
- * **approuve** le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 99 800 €,

2025-12-239 Demande de complément de la subvention d'équilibre 2025 du CISARM (annexes)

Vu la délibération n°2025-06-121 du 03 juin 2025 portant attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2025 de 275 679,27 €,

Vu la délibération n°2025-11-025 du 26 novembre 2025 du Conseil d'Administration du CISARM autorisant son Président à demander un complément de subvention d'équilibre d'un montant de 140 000 € auprès de la Communauté et lui donnant délégation pour concrétiser et signer une convention financière fixant les modalités de fonctionnement,

Considérant le compte administratif anticipé du CISARM faisant apparaître un résultat prévisionnel de fonctionnement de – 137 000 € d'ici à fin décembre 2025.

Considérant les retards de perception de diverses subventions de fonctionnement pour un montant total de 127 000 €,

Vu la convention liant la Communauté au CISARM permettant de verser un complément de subvention au besoin,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2025,

Entendu la demande de précision de M. WALLENDORFF sur la délibération mentionnée à l'article 2 du projet de convention annexé et relatif au versement de la subvention d'équilibre au CISARM pour les années 2026 et 2027,

Entendu le Président lui répondre qu'il s'agit de la délibération n°2025-06-121 du 03 juin 2025 fixant le montant de la subvention d'équilibre 2025 à 275 679,27 €,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Abstention : M. Claude WALLENDORFF

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025

- * **approuve** de verser au CISARM un complément de la subvention de fonctionnement 2025 d'un montant de 140 000 €, ce qui porte la subvention annuelle à 415 679,27 €, et modifie en conséquence l'article 4 de la convention financière par voie d'avenant n°1,
- * **précise** que la réception des subventions de fonctionnement attendues par le CISARM viendra diminuer le montant de la subvention allouée pour 2026.
- * **donne délégation** au Président pour formaliser, signer tout les documents afférents à cette décision.

2025-12-240 Demande d'avance de trésorerie pour l'achat d'équipements de cardiologie par le CISARM (annexes)

Vu la délibération n°2025-11-026 du 26 novembre 2025 du Conseil d'Administration du CISARM autorisant son Président à signer une convention financière relative à une avance de trésorerie d'un montant de 98 000 € avec la Communauté,

Considérant la nécessité d'acquisition de ces équipements de cardiologie pour la mission du cardiologue, dont le début d'exercice est prévu à compter de janvier 2026,

Considérant que cette demande n'est pas assortie d'une demande de participation financière de la Communauté, le plan de financement annexé s'affranchissant de toute subvention de la Communauté,

Entendu l'interrogation de M. WALLENDORFF sur l'identité du cardiologue qui assurera une mission au CISARM,

Entendu M. Fabien PRIGNON, Vice-Président en charge de la santé, lui répondre qu'il s'agit d'un cardiologue du Centre Hospitalier Intercommunal Nord-Ardenne (CHINA),

Entendu M. WALLENDORFF indiquer qu'il préférerait que ce dernier aille faire ses consultations à l'hôpital de FUMAY étant donné que l'établissement est déjà doté du matériel,

Entendu M. PRIGNON lui répondre qu'il ne souhaite plus travailler en milieu hospitalier,

Entendu les remerciements de M. PRIGNON à la Commune de CHOOZ pour sa participation à cet investissement,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le versement d'une avance remboursable d'un montant de 98 000 €,
- * **fixe** les conditions de remboursement comme suit : en une fois, au plus tard au 30 juin 2026,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

* **autorise** le Président à signer la convention financière relative à cette avance remboursable, avance correspondant au montant total estimé des recettes qui seront versées en 2026.

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

2025-12-241 Décision Modificative n°2 sur le Budget Principal (annexe)

Vu la délibération n°2025-04-090 du 14 avril 2025 approuvant le Budget Primitif Principal de la Communauté pour 2025,

Vu la délibération n°2025-06-117 du 03 juin 2025 approuvant la Décision Modificative n°1 sur le Budget Principal,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits entre les sections et les comptes en fonction des dépenses et recettes réalisées,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la Décision Modificative n°2 sur le Budget Principal pour 2025 de la Communauté qui s'équilibre globalement à 15 800 € en section de fonctionnement et à 284 741 € en section d'investissement.

2025-12-242 Bis : Annule et remplace la délibération n°2025-12-242 : Ouverture des crédits en investissement pour 2026

Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- * **autorise** le Président, liquider et mandater, dans l'attente du vote des Budgets pour 2026, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés en 2025, hors AP/CP, hors dette prévue, des budgets suivants :

Budget Principal :

Chapitre Fonction : 01	Libellé	Crédits ouverts (hors RAR - AP/CP)	25 %
16	Dépôts et cautionnement reçus	4 000,00	1 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 729 000,00	432 250,00
204	Subventions d'équipement versées	2 005 226,00	501 306,50
21	Immobilisations corporelles	1 272 300,00	318 075,00
23	Immobilisations en cours	5 820 704,04	1 455 176,01
27	Immobilisations financières	326 433,00	81 608,00

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025

Budget CISE

Chapitre Fonction : 01	Libellé	Crédits ouverts (hors RAR - AP/CP)	25 %
16	Dépôts et cautionnement reçus	6 000,00	1 500,00
20	Immobilisations incorporelles	2 600,00	650,00
21	Immobilisations corporelles	5 600,00	1 400,00

Budget Locations immobilières TVA

Chapitre Fonction : 01	Libellé	Crédits ouverts (hors RAR - AP/CP)	25 %
16	Dépôts et cautionnement reçus	49 010,00	12 252,50
20	Immobilisations incorporelles	85 661,30	21 415,32
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 569 385,37	392 346,34
23	Immobilisations en cours	170 980,00	42 745,00

Budget Locations Mobilières

Chapitre Fonction : 01	Libellé	Crédits ouverts (hors RAR)	25 %
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	269 825,42	67 456,35

Budget GEMAPI

Chapitre Fonction : 01	Libellé	Crédits ouverts (hors RAR - AP/CP)	25 %
21	Immobilisations corporelles	57 500,00	14 375,00
23	Immobilisations en cours	133 000,00	33 250,00

Budget DSP Terralitude

Chapitre Fonction : 01	Libellé	Crédits ouverts (hors RAR)	25 %
21	Immobilisations corporelles	11 512,63	2 878,15

Budget DSP Rivea

Chapitre Fonction : 01	Libellé	Crédits ouverts (hors RAR)	25 %
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	12 500,00
23	Immobilisations en cours	10 221,08	2 555,27

2025-12-243 Demande d'acompte sur la cotisation 2026 de l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA)

Vu la délibération n°2025-06-108 du 03 juin 2025, décidant de verser une cotisation à l'EPAMA d'un montant de 34 449 €,

Vu la demande du Président de l'EPAMA du 03 décembre dernier, relative au versement d'un acompte pour des besoins de trésorerie de 30 % sur la cotisation 2026 à venir,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le versement d'un acompte sur la cotisation 2026 de 10 334,70 €, correspondant à 30 % du montant de la cotisation 2025.

M. Bernard DEKENS et M^{me} Dominique FLORES, respectivement Président et membre de l'EPAMA, ne prennent part, ni au débat, ni au vote.

2025-12-244 Demande d'acompte sur la subvention d'équilibre 2026 du CISARM (annexes)

Vu la délibération n°2025-06-121 du 03 juin 2025 approuvant une subvention de fonctionnement d'un montant de 275 679,27 €,

Vu la délibération n°2025-12-239 du 10 décembre 2025 approuvant un complément de la subvention de fonctionnement 2025 d'un montant de 140 000 € portant la subvention annuelle à 415 679,27 €,

Vu la délibération n°2025-11-027 du 26 novembre 2025 du Conseil d'Administration du CISARM autorisant son Président à demander un acompte sur la subvention d'équilibre 2026 auprès de la Communauté, dans la limite de 25 % du montant admis en 2025, et lui donnant délégation pour concrétiser et signer une convention financière fixant les modalités de fonctionnement,

Considérant que cette demande est justifiée par des besoins de trésorerie récurrents et par les recrutements planifiés pour le début de l'année 2026,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Abstention : M. Claude WALLENDORFF

- * **approuve** le principe de versement, en janvier 2026, d'un acompte sur la subvention de fonctionnement, limité à 25 % du montant voté en année n-1,

- * **décide** que ce principe de versement d'acompte sera reconduit pour 2027,

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025

* **autorise** le Président à finaliser et signer une convention financière relative à cette subvention fixant les modalités de versement, et de son remboursement étant précisé que cette subvention fera l'objet d'un vote au budget 2026 pour l'année 2026 et au budget 2027 pour l'année 2027.

2025-12-245 Ter : Annule et remplace la délibération n°2025-12-245 Bis : Détermination d'un acompte de Dotation de Solidarité pour 2026

Considérant qu'il est nécessaire de recevoir la fiche DGF 2026 pour déterminer le montant exact de la Dotation de solidarité pour l'année 2026,

Considérant que cette fiche DGF 2026 sera disponible courant 2026,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de voter pour l'année 2026, un acompte de 50 % sur la dotation de solidarité déterminé comme suit :

<i>Communes</i>	<i>Total DSC 2025</i>	<i>Acompte 2026 50 %</i>
ANCHAMPS	149 212,00	74 606,00
AUBRIVES	621 900,00	310 950,00
CHARNOIS	35 314,00	17 657,00
CHOOZ	621 399,00	310 699,50
FEPIN	123 082,00	61 541,00
FOISCHES	113 126,00	56 563,00
FROMELLENES	775 491,00	387 745,50
FUMAY	2 179 185,00	1 089 592,50
GIVET	4 221 662,00	2 110 831,00
HAM-SUR-MEUSE	118 186,00	59 093,00
HARGNIES	227 420,00	113 710,00
HAYBES	1 133 639,00	566 819,50
HIERGES	185 002,00	92 501,00
LANDRICHAMPS	56 618,00	28 309,00
MONTIGNY-SUR-MEUSE	39 623,00	19 811,50
RANCENNES	315 943,00	157 971,50
REVIN	2 362 509,00	1 181 254,50
VIREUX-MOLHAIN	972 886,00	486 443,00
VIREUX-WALLERAND	1 042 718,00	521 359,00
TOTAL	15 294 915,00	7 647 457,50

* **décide** de verser cette somme en 2 fois, pour moitié au début du 1^{er} trimestre 2026, l'autre moitié au début du 2nd trimestre 2026.

C. AFFAIRES ÉCONOMIQUES

2025-12-246 Vente de la cellule C d'Électrolux à une SCI initiée par Monsieur Georges LEBRE (PDG de Cibox) en vue d'y implanter des activités de logistique et de SAV

Vu la délibération n°2023-09-155 du 26 septembre 2023 validant le plan d'aménagement du site Électrolux Revin en vue de son acquisition par notre Communauté,

Considérant l'obtention des engagements du Fonds Vert à hauteur de 253 254 € pour l'acquisition et la viabilisation-réhabilitation du site et 278 793 € de la région Grand est pour la dépollution,

Considérant le recollement partiel des cellules A (vendue à Paris St Denis Aero) et C (mise à disposition de Cibox pendant les travaux du site Porcher) et les travaux de dépollution en cours,

Considérant la volonté de revendre ces différentes cellules à des porteurs de projets à vocation industrielle. Pour partie, le site devrait accueillir des entreprises relevant de différents secteurs d'activité mais aussi de permettre la relocalisation d'activités connexes à Cibox,

Considérant la demande de Monsieur Georges LEBRE au sujet de l'un de ses clients souhaitant s'installer à proximité de la manufacture de cycle un centre de logistique et de SAV,

Considérant un prix de vente de 430 000 € HT pour 3 900 m² de bâtiment soit 111 € HT/m² de bâtiment conformément au plan de financement prévisionnel validé,

Considérant le lancement des travaux par anticipation courant 2026,

Considérant la nécessité de délibérer à nouveau dès que la contenance exacte et la dénomination précise de la SCI acquéreuse seront connues,

Entendu M. WALLENDORFF indiquer qu'il aurait aimé que la CAE se réunisse en présence de l'acheteur pour connaître les intentions qui étaient les siennes par rapport à ce projet,

Entendu M. Mathieu SONNET, Vice-Président en charge du développement économique et de l'insertion, préciser qu'il s'agit de l'un des plus gros clients de CIBOX, actuellement installé en Allemagne, et qui souhaite se rapprocher de son fournisseur pour des raisons logistiques,

Entendu M. WALLENDORFF solliciter les informations suivantes :

- la raison sociale du client,

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

- la raison de la vente directe à M. LEBRE et non à son client,
- le montant des loyers,

Entendu M. SONNET lui répondre dans l'ordre :

- qu'il ne connaît pas la raison sociale du client,
- que CIBOX a souhaité acquérir la cellule via une SCI,
- que le montant du loyer sera égal à 430 000 euros, divisés par 12 ans, divisés par 12 mois avec un taux d'intérêt de 2%,

Entendu le Président préciser qu'il communiquera la raison sociale du client lors d'une prochaine réunion,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le principe de la vente de ce bâtiment au prix de 430 000 € HT dans le cadre d'un crédit vendeur de 12 ans,

* **permet** à CIBOX de prendre possession des lieux en amont selon les conditions suivantes :

- Mise à disposition gracieuse de 2 mois le temps qu'ils fassent les travaux préalables à leur installation,
- Location à un loyer équivalent à la mensualité calculée dans le cadre de la vente,
- Déduction du prix de vente des loyers déjà payés entre le début de la location et la date de signature de l'acte de cession.

* **autorise** le Président à lancer les opérations préalables (division parcellaire...).

D. FORMATION VIE ET SOCIALE

2025-12-247 Retour sur la délibération n°2025-07-165 : Délégation de service public pour l'animation, l'entretien et la gestion de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage

Vu la délibération n°2025-07-165 du 25 juillet 2025, approuvant le recours à une délégation de service public sous forme d'affermage pour l'animation, l'entretien et la gestion de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage,

Considérant le déséquilibre contractuel mis en évidence lors de l'élaboration de l'appel d'offres, présentant un risque insupportable pour un éventuel candidat à un contrat d'affermage,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

* **décide** de modifier la nature du contrat par un marché de prestations de service public dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet du marché : MPPS pour la gestion, l'entretien et l'animation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté sur un périmètre identique à celui du service actuel,
- un lot unique,
- une durée ferme de 36 mois avec effet au 1^{er} mars 2026.

* **autorise** le Président à lancer la procédure correspondante.

E. TOURISME

2025-12-248 Labellisation en Sentier Touristique d'Intérêt Communautaire du sentier des Scailleteux à FUMAY

Vu la demande de la ville de FUMAY du 25 janvier 2024 sollicitant le classement du sentier dit « Les Scailleteux » (ou Ardoisiers) en Sentier d'Intérêt Touristique Communautaire (STIC),

Considérant que le sentier des « Scailleteux », circuit de 4,5 km, se parcourt en 2 heures environ et permet d'embrasser une grande partie du patrimoine ardoisier de Fumay,

Considérant les deux aménagements à prévoir, outre la signalétique directionnelle, à savoir :

- Création et installation de 2 panneaux informatifs (estimation de la Ville de FUMAY : 3 000 €),
- Aménagement d'une plateforme du point de vue de la Roche de l'Uf (estimation Ville de FUMAY : 60 000 €),

Considérant que ce sentier remplit l'ensemble des critères prévalant au classement de Sentier d'Intérêt Touristique Communautaire (STIC),

Considérant que ce projet a été inscrit au budget primitif principal de la Communauté pour 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Tourisme réunie le 13 septembre 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de labelliser le sentier dit « Les Scailleteux » (ou Ardoisiers), et de l'ajouter à la liste des STIC,

* **précise** que la Communauté prendra à sa charge, dans le cadre de la compétence tourisme, l'entretien et, le cas échéant, l'aménagement dudit sentier.

F. RESSOURCES HUMAINES

2025-12-249 Création des emplois occasionnels pour 2026

Vu l'article L.332-21 alinéa 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que ces postes ne seront pourvus que si le besoin existe réellement,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de créer les emplois suivants, à partir du 1^{er} janvier 2026 :

Cadre d'Emplois	2026	Durée	IB
	Nombre		
ETAPS	- 2 postes à temps complet	2 mois	373
OTAPS	- 1 poste à temps complet	4 mois	367
Adjoint Administratif	- 2 postes à temps complet, - 3 à temps complet, - 1 à temps non complet (28h/semaine) - 1 à temps non complet (17h30/semaine) - 4 à temps non complet (11h/semaine)	12 mois 6 mois 3 mois 6 mois 3 mois	Echelons 1 à 11 IB 367 à 432
Adjoint Technique (Entretien des bâtiments)	- 7 à temps complet, - 3 à temps complet, - 2 à temps complet, - 1 à temps non complet (29h/semaine) - 1 à temps non complet (28h/semaine) - 1 à temps non complet (25h/semaine) 1 à temps non complet (20h/semaine) 1 poste à temps non complet (19h/semaine) 2 postes à temps non complet (17h30/semaine) 2 à temps non complet (17h30/semaine) 1 poste à temps non complet (12h/semaine)	8 mois 4 mois 3 mois 2 mois 2 mois 4 mois 2 mois 2 mois 8 mois 4 mois 2 mois	367
Adjoint Technique (déchetteries)	- 0 poste à temps complet - 4 postes à temps complet	/ 4 mois	367
Adjoint Technique (services techniques)	- 2 postes à temps complet - 1 poste à temps complet	6 mois 4 mois	367
Educateurs de Jeunes Enfants	- 2 postes à temps complet	2 mois	Echelons 1 à 7 IB :444 à 547
Auxiliaire de puériculture de classe normale	- 4 postes à temps complet - 2 postes à temps complet, - 2 postes à temps complet - 1 poste à temps non complet (31h30/semaine) - 1 poste à temps non complet (29h/semaine)	12 mois 2 mois 3 mois 2 mois 2 mois	Echelons 1 à 6 IB 389 à 468

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

	- 1 poste à temps non complet (17h30/semaine)	2 mois	
Agent Social	- 3 postes à temps complet - 3 postes à temps complet - 1 poste à temps non complet (32h/semaine) - 1 poste à temps non complet (30h/semaine) - 1 poste à temps non complet (29h/semaine) - 1 poste à temps non complet (28h30/semaine) - 1 poste à temps non complet (28h30/semaine) - 1 poste à temps non complet (26h30/semaine) - 1 poste à temps non complet (17h/semaine)	6 mois 4 mois 2 mois 2 mois 2 mois 2 mois 2 mois 2 mois	367

G. INFORMATION DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

2025-12-250 Marchés et avenants passés en 2025

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

(d) = délibération prise

1- PORCHER = op 149.2201

→ BATIMENT = op 149.06.2201

Mission de contrôle technique (CT) relative à l'aménagement d'une manufacture de cycles à REVIN - bâtiment et infra – 22 MS 02 08 : Je vous informe que dans le cadre du marché notifié à l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL SAS le 07 novembre 2022 pour un montant de 30 380 € HT / 36 456 € TTC :

≡ Un avenant 1 (DPE avant vente) a été notifié le 12 mars 2025 pour un montant de 880 € / 1 056 € TTC.

Marché alloti pour des travaux d'aménagement d'une manufacture de cycles à REVIN (08500) – 23 AT 01 07 : Je vous informe que :

- **Dans le cadre du lot 5 : « Couverture / Etanchéité / Bardage » notifié à l'entreprise IPB LAZZARONI le 23 octobre 2023 pour un montant de 2 246 754,33 € HT / 2 696 105,20 € TTC :**

≡ Un avenant 2 correctif (joint dilatation, adaptation technique des anciennes galeries, ajout de plots supplémentaires pour les panneaux photovoltaïques) a été notifié le 15 janvier 2025 pour un montant de 112 335,50 € HT / 134 802,60 € TTC. (d)

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

- **Dans le cadre du lot 12 : « RIA » notifié à l'entreprise CONRAUX le 23 octobre 2023 pour un montant de 58 908,97 € HT / 70 690,76 € TTC :**
 - ≡ Un avenant 2 (portant ajout/suppressions des prestations) a été notifié le 23 avril 2025 pour un montant en moins-value de – 12 873,04 € HT / - 15 447,65 € TTC. (d)

- **Dans le cadre du lot 13 : « Photovoltaïque » notifié à l'entreprise SILICEO le 08 décembre 2023 pour un montant de 1 216 022,70 € HT / 1 459 227,24 € TTC :**
 - ≡ Un avenant 3 (T+ demandés par ENEDIS pour le raccordement) a été notifié le 19 août 2025 pour un montant de 25 050 € HT / 30 060 € TTC. (d)

- **Dans le cadre du lot 14 : « Bureaux hors site » notifié à l'entreprise PROCONTAIN le 23 octobre 2023 pour un montant de 2 480 166,06 € HT / 2 976 199,27 € TTC :**
 - ≡ Un avenant 2 a été notifié le 09 janvier 2025 pour un montant en moins-value de – 2 122 € HT / - 2 546,40 € TTC. (d)

→ VRD = op 149.04.2201

Travaux de VRD dans le cadre de l'aménagement d'une manufacture de cycles à REVIN (08500) – 23 MT 03 06 : Je vous informe que dans le cadre du marché notifié à l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST le 31 août 2023 pour un montant de 2 820 613,10 € HT / 3 384 735,72 € TTC :

≡ Un avenant 5 (remblais + tranchée pour raccordement ENEDIS + modification portillon) a été notifié le 16 avril 2025 pour un montant de 8 986,86 € HT / 10 784,23 € TTC. (d)

2- ELECTROLUX

Mission de maîtrise d'œuvre infra de viabilisation des lots B1 - B2 - B3 - C - D - E de la friche ELECTROLUX à REVIN (08500) – 25 CS 02 08 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise VEGETUDE le 18 septembre 2025 pour un montant de 21 000 € HT / 25 200 € TTC.

Mise à jour du plan de gestion du site ELECTROLUX à REVIN (08500) selon la norme NFX31-620 - Mission XPER – 25 CS 03 08 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise ARTÉLIA le 30 septembre 2025 pour un montant de 7 500 € HT / 9 000 € TTC.

3- MONUMENTS HISTORIQUES

➤ CHARLEMONT

POINTE EST :

Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de confortement et réfection d'ouvrages sur la Pointe Est de Charlemont - Année 2021 – 21 CS 01 06 : Je vous informe que dans le cadre du marché notifié à l'entreprise MOSA ARCHITECTURE ET PATRIMOINE le 25 août 2021 pour un montant de 31 875 € HT / 38 250 € TTC :

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

⇒ Un avenant 1 (révision honoraires) a été notifié le 26 mars 2025 pour un montant de 5 400 € HT / 6 480 € TTC. (d)

HOPITAL DE SIEGE /ESCAPE GAME :

Travaux d'électricité - Hôpital de Siège de Charlemont (Escape Game) – 23 CT 01 08 : Je vous informe que dans le cadre du marché notifié à l'entreprise SGTE SALMON le 17 octobre 2023 pour un montant de 12 079,98 € HT / 14 495,98 € TTC :

≡Un avenant 1 (modification des aérothermes) a été notifié le 10 janvier 2025 pour un montant de 4 098,16 € HT / 4 917,79 € TTC. (d)

Travaux d'aménagement intérieur - Hôpital de Siège de Charlemont (Escape Game) – 23 CT 02 08 : Je vous informe que dans le cadre du marché notifié à BY CEDRIC MARTIN le 17 octobre 2023 pour un montant de 39 950 € HT / TTC :

≡Un avenant 1 a été notifié le 04 avril 2025 pour un montant de 710 € HT / TTC.

Travaux de VRD - déblaiement et cheminement du "Château" à Charlemont (08600 GIVET) – 23 CT 01 09 : Je vous informe que dans le cadre du marché notifié à l'entreprise GABELLA le 27 septembre 2023 pour un montant de 53 095,60 € HT / 63 714,72 € TTC :

≡Un avenant 1 (suppression déblaiement/ajout remblaiement) a été notifié le 03 octobre 2025 pour un montant de – 2 094,15 € HT / - 2 512,98 € TTC.

Extension d'un parcours accropierre sur le site de Charlemont, Citadelle de GIVET (08600) – 25 MT 01 04 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise CONCEPT LOISIRS EVOLUTION le 08 août 2025 pour un montant de 516 962 € HT / 620 354,40 € TTC.

Travaux de rejointoiement & maçonnerie sur les embrasures de tirs de l'enveloppe du cornichon, à Charlemont, citadelle de GIVET (08600) – 25 MT 01 06 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise LE BATIMENT ASSOCIE SAS le 02 septembre 2025 pour un montant de 46 054,05 € HT / 55 264,86 € TTC.

EGLISE SAINT CHARLES DE BORROMEE Phase 3 :

Marché d'insertion et de qualification professionnelle lié à des travaux de sauvegarde des vestiges de l'église Saint Charles de Borromée de Charlemont à GIVET (08600) – 25 MS 02 04 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise LE LIEN SERVICES le 24 juin 2025 pour un montant de 42 200 € HT / TTC.

Marché d'insertion et de qualification professionnelle lié à des activités d'entretien des têtes de murs de CHARLEMONT 2025 – 25 CS 01 05 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise LE LIEN SERVICES le 16 juin 2025 pour un montant de 8 000 € HT / TTC.

➤ FORT CONDÉ

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection partielle du mur de barrage Sud en vue du confortement et de la sécurisation des visites touristiques du Fort Condé de GIVET (08600) – 23 MS 02 09 : Je vous informe que dans le cadre du marché notifié à l'entreprise MOSA le 28 novembre 2023 pour un montant de 9 750 € HT / 11 700 € TTC :

≡ Un avenant 1 (révision de la rémunération du MOE) a été notifié le 29 janvier 2025 pour un montant de 5 996,56 € HT / 7 195,87 € TTC. (d)

AMENAGEMENT DU CHEMIN D'ACCES AU FORT CONDE :

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chemin d'accès au Fort Condé de GIVET (08600) – 25 CS 02 04 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise IVOIRE le 21 mai 2025 pour un montant de 5 656,25 € HT / 6 787,50 € TTC.

Travaux de VRD pour l'aménagement du chemin d'accès au Fort Condé à GIVET (08600) – 25 MT 01 07 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE le 29 octobre 2025 pour un montant de 86 819 € HT / 104 182,80 € TTC.

4- PATRIMOINE

➤ CISE

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du CISE assortie de travaux d'économie d'énergie - ZAE de VIREUX-MOLHAIN (08320) – 25 MS 01 04 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise TDA le 28 juillet 2025 pour un montant 146 500 € HT / 175 800 € TTC.

➤ CELLATEX

Travaux d'évacuation et de traitement d'un merlon de remblais sur l'ancien site de CELLATEX à GIVET (08600) – 25 MT 01 03 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise LINGENHELD ENVIRONNEMENT LORRAINE le 21 mai 2025 pour un montant de 174 400 € HT / 209 280 € TTC.

➤ FONDERIE HAMEL

Mise à jour du diagnostic de pollution des sols de la Fonderie HAMEL à Haybes (08170) – 25 CS 01 08 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise ANTEA FRANCE le 04 septembre 2025 pour un montant de 12 914 € HT / 15 496,80 € TTC.

5- PISCINES

Marché public de prestation intellectuelle pour la réalisation du diagnostic PEMD de la piscine communautaire de Fumay (08170) – 25 MS 01 08 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise SAS AC ENVIRONNEMENT le 21 octobre 2025 pour un montant 3 200 € HT / 3 840 € TTC.

Accord cadre alloti à bons de commande pour la fourniture de produits d'entretien et de traitement des eaux des piscines 2025-2026-2027 – 25 MF 01 04 : Je vous informe avoir notifié les marchés suivants :

- ≡ **Lot 1 : « Fourniture de produits spécifiques aux piscines pour l'entretien des surfaces et le traitement des eaux » à l'entreprise BAYROL France SAS le 15 mai 2025 pour un seuil maximal de commande de 31 000 € HT / an**
- ≡ **Lot 2 : « Fourniture de chlore gazeux pour la piscine de Vireux-Wallerand » à l'entreprise EUROCHLORE le 15 mai 2025 pour un seuil maximal de commande de 1 700 € HT / an**
→ **NOTA : le lot 1 a été passé pour le compte du Groupement de Commande Publique : CCARM / SPL (d)**

6- INSERTION

Marché d'insertion et de qualification professionnelle lié à des activités d'entretien des espaces verts et travaux de bûcheronnage de la Communauté d'avril 2024 jusque fin mars 2025 – 24 MS 01 02 : Je vous informe que dans le cadre du marché notifié à l'entreprise ADV LE LIEN IAE le 04 avril 2024 pour un montant de 181 000 € HT / TTC :

- ≡ **Un avenant 3 portant modification du titulaire (intégration au groupe VITAMINE.T), et transfert du marché à l'association LE LIEN SERVICES, a été notifié le 18 février 2025, sans incidence financière.**

Marché d'insertion et de qualification professionnelle lié à des travaux forestiers d'entretien des Sentiers Touristiques d'Intérêt Communautaire - juillet 2024 / juin 2025 – 24 MS 01 05 : Je vous informe que dans le cadre du marché notifié à l'entreprise ADV LE LIEN IAE le 25 juin 2024 pour un montant de 60 170 € HT / TTC :

- ≡ **Un avenant 1 portant modification du titulaire (intégration au groupe VITAMINE.T), et transfert du marché à l'association LE LIEN SERVICES a été notifié le 18 février 2025.**

Marché d'insertion et de qualification professionnelle lié à des activités d'entretien des espaces verts et travaux de bucheronnage de la Communauté d'avril 2025 jusque fin mars 2026 – 25 MS 02 02 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise LE LIEN SERVICES le 31 mars 2025 pour un montant de 184 750 € HT / TTC.

Marché d'insertion et de qualification professionnelle lié à des travaux forestiers d'entretien des Sentiers Touristiques d'Intérêt Communautaire - avril 2025 / mars 2026 – 25 MS 03 02 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise LE LIEN SERVICES le 31 mars 2025 pour un montant de :

- ≡ **LOT 1 – Entretien de la zone nord : 21 800 € HT / TTC.**
- ≡ **LOT 2 – Entretien de la zone sud : 28 200 € HT / TTC.**

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025

Marché d'insertion et de qualification professionnelle lié à des activités de rejointoiement et reprise des maçonneries du mur d'entrée de ville à GIVET (08600) – 25 CS 01 04 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise LE LIEN SERVICES le 07 mai 2025 pour un montant de 22 000 € HT / TTC.

7- FOURNITURES - FONCTIONNEMENT

Fourniture de vêtements et chaussures de travail - Juillet 2025 / Juin 2028 – 25 MF 01 01 : Je vous informe avoir notifié les marchés suivants :

- ≡ **LOT 1 : « Personnel technique » à l'entreprise PROLIANS - BOSSU CUVELIER le 22 juillet 2025, pour un seuil maximal de commande de 25 000 € HT / an**
- ≡ **LOT 2 : « Personnel de crèche » à l'entreprise PROLIANS - BOSSU CUVELIER le 22 juillet 2025, pour un seuil maximal de commande de 25 000 € HT / an**

Marché négocié alloti pour la fourniture d'électricité pour les points de livraison du groupement de commande CCARM-SPL-Régies intercommunales à compter du 1er septembre 2025 – 25 MN 01 08 : Je vous informe avoir notifié les marchés suivants :

- ≡ **LOT 1 : « en haute et basse tension et à des puissances souscrites strictement supérieures à 36 kVA (tarif jaunes) » à l'entreprise Total Energies Electricité et Gaz France le 29 août 2025**
- ≡ **LOT 2 : « en basse tension et à des puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA (tarif bleu) » à l'entreprise Total Energies Electricité et Gaz France le 29 août 2025**
➔ **NOTA : le marché a été passé pour le compte du Groupement de Commande Publique : CCARM / SPL / REA / REU (d)**

Fourniture et livraison d'un véhicule "utilitaire grand volume" neuf pour les besoins du service travaux de la Communauté – 25 MF 01 07 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise SAS GVI REIMS le 1^{er} octobre 2025 pour un montant total de 34 528,63 € HT / 41 434,36 € TTC (dont frais d'immatriculation 467,76 € TTC).

Location longue durée d'un véhicule essence de type citadine d'occasion ou neuve – 25 CF 01 01 : Je vous informe que le marché a été notifié au groupement économique ARDENNES AUTOS CHARLEVILLE/LEASE & CO le 26 février 2025 pour un montant total de 347,97 € TTC pour le loyer, 313,76 € TTC pour les frais d'immatriculation et 125 € de malus écologique.

8- ENVIRONNEMENT

Fourniture de sacs de tri destinés à la collecte des déchets pour les années 2025 à 2028 – 25 MF 02 04 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise PTL SAS le 18 août 2025 pour un prix unitaire de 1,4559 € HT / 1,7471 € TTC le rouleau de 30 sacs jaunes, pour un maximum de 2 000 000 de sacs sur la période ferme de 4 ans.

Marché de prestations de service alloti pour la gestion des déchets ménagers et assimilés Février 2023 / Janvier 2027 – 22 AS 01 07 : Je vous informe que dans le cadre du lot 2 « mise à disposition de bennes, évacuation des déchets et traitement des déchets inertes collectés en déchèteries » notifié le 09 novembre 2022 à l'entreprise URBASER ENVIRONNEMENT pour un montant de 1 214 844,80 € HT / 1 336 329,28 € TTC :

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

≡ Un avenant 2 a été notifié le 30 juin 2025 pour un montant de 2 508 € HT / 2 758,80 € TTC. (d) (changement d'exécutoire pour les déchets verts et suppression traitement du bois en faveur d'une convention directe avec ARCAVI)

MPPS de collecte, évacuation et traitement des déchets dangereux des ménages (DDM) sur les 4 déchèteries communautaires - Octobre 2025 à Septembre 2028 – 25 MS 01 07 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise ARF le 14/10/2025 (estimation : 89 887 € HT).

Création d'une plateforme de stockage sur la déchetterie de GIVET (08600) – 25 CT 01 10 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise COLAS AGENCE ARDENNES le 10 novembre 2025 pour un montant de 20 530 € HT / 24 636 € TTC.

9- FONCTIONNEMENT

MPPS alloti pour la maintenance et le dépannage des installations de chauffage et sanitaire ainsi que le contrôle de la légionellose des bâtiments communautaires de 2025 à 2028 – 25 MS 03 04 : Je vous informe avoir notifié les marchés suivants :

- ≡ LOT 1 : « Installations de chauffage et contrôle de la légionellose sur le réseau sanitaire » à l'entreprise VINCI FACILITIES CHAMPAGNE ARDENNE le 13 octobre 2025 ;
- ≡ LOT 2 : « Installations de chauffage des bâtiments labellisés BBC » à l'entreprise VINCI FACILITIES CHAMPAGNE ARDENNE le 13 octobre 2025 ;
- ≡ LOT 3 : « Installations de chauffage des piscines et contrôle de la légionellose sur le réseau sanitaire » à l'entreprise DALKIA le 13 octobre 2025.

MPPS pour le nettoyage des vitrages des bâtiments de la CCARM et de la SPL Rives de Meuse - 03/2025 à 02/2028 – 25 MS 01 01 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise ONET SERVICES REIMS le 09 avril 2025 pour un montant annuel de 9 009,33 € HT (CCARM 7 489,15 € / SPL 1 520,18 €) / 10 810,20 € TTC.

MPPS pour les vérifications périodiques et réglementaires des installations techniques sur les parties fixes des bâtiments de la Communauté - 2025 - 2026 – 2027 – 25 MS 01 03 : Je vous informe avoir notifié les lots suivants :

- ≡ LOT 1 : « Installations électriques et éclairage de secours » à l'entreprise SOCOTEC ÉQUIPEMENTS SAS le 25 septembre 2025 pour un montant de 11 193 € HT / 13 431,60 € TTC.
+ Un avenant 1 a été notifié le 15 octobre 2025 concernant une erreur matérielle à la DPGF (report de chiffre) pour un montant de - 36 € HT / 43,20 € TTC.
- ≡ LOT 2 : « Systèmes de sécurité incendie » à l'entreprise SOCOTEC ÉQUIPEMENTS SAS le 25 septembre 2025 pour un montant de 7 671 € HT / 9 205,20 € TTC.
- ≡ LOT 3 : « Équipements mécaniques » à l'entreprise SOCOTEC ÉQUIPEMENTS SAS le 25 septembre 2025 pour un montant de 1 230 € HT / 1 476 € TTC.

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

≡LOT 4 : « Contrôle périodique des installations de gaz combustible » à l'entreprise SOCOTEC ÉQUIPEMENTS SAS le 25 septembre 2025 pour un montant de 1 230 € HT / 1 476 € TTC.

≡LOT 5 : « Vérification périodique des aires et des équipements de jeux » à l'entreprise PASS SPORT SAS le 19 septembre 2025 pour un montant de 1 596 € HT / 1 915,20 € TTC.

ASSURANCES

Assurance en responsabilité civile et des risques annexes 2026-2028 - Marché n° 25 MS 01 09, (MAPA en petit lot) : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (PNAS) le 28 novembre 2025 pour un montant global de 18 831,87 € HT / 20 826,72 € TTC, soit une prime annuelle de 6 942,24 € TTC (RC + option individuelle accidents).

10- GEMAPI

Seuil de la Houille au Moulin Boreux :

Intégration du vannage aux études de conception et travaux du seuil du Moulin Boreux à GIVET 08600 - Marché n° 25 CS 01 02, complémentaire au marché 23 CS 01 03 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise VALÉTUDES SAS le 12 mars 2025 pour un montant de 5 600 € HT / 6 720 € TTC.

Protection des crues :

MPPS passé en QUASI-REGIE pour l'inspection, l'entretien et le suivi par télégestion des trois postes de crue présents sur la commune de GIVET - Marché n° 25 CS 01 10 : Je vous informe que le marché a été notifié à la REGIE INTERCOMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT le 1^{er} décembre 2025 pour un montant global de 73 760 € HT / 88 512 € TTC.

11- NTIC (a) – COMMUNICATION (b)

(a) Accord-cadre multi-attributaire et alloti, à marchés subséquents pour la fourniture et livraison de matériels informatiques (3 ans) – 24 AC 01 08 : Je vous informe avoir notifié le 29 janvier 2025 :

≡LOT 1 : « Ordinateurs » aux entreprises BELTA / COMPUTER SERVICES 77 / SCC France ;

≡LOT 2 : « Moniteurs » aux entreprises ILIANE / MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION ;

≡LOT 4 : « Imprimantes et scanners » aux entreprises BELTA / MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION / OFFICE EXPRESS ;

≡LOT 5 : « Matériels divers » aux entreprises MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION et SCC FRANCE ;

ET, pour l'exécution de cet accord cadre, je vous informe avoir notifié les marchés subséquents suivants :

≡**LOT 1 : « Ordinateurs » :**

- 25 SUB 02 09 – notifié le 10 octobre 2025 à BELTA pour un montant de 16 761 € HT / 20 113,20 € TTC ;

≡**LOT 2 : « Moniteurs » :**

- 25 SUB 01 03 – notifié le 30 avril 2025 à ILIANE pour un montant de 1 660 € HT / 1 992 € TTC ;
- 25 SUB 03 09 – notifié le 14 octobre 2025 à MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION pour un montant de 1 028,22 € HT / 1 233,86 € TTC ;

≡**LOT 4 : « Imprimantes et scanners » :**

- 25 SUB 02 03 – notifié le 18 avril 2025 à OFFICE EXPRESS pour un montant de 500,98 € HT / 601,18 € TTC ;

≡**LOT 5 : « Matériels divers » :**

- 25 SUB 01 09 – notifié le 10 octobre 2025 à SCC France pour un montant de 657 € HT / 788,40 € TTC ;
- 25 SUB 03 03 – Lot 5 : « Matériels divers » – MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION notifié le 29 avril 2025 à l'entreprise pour un montant de 366,94 € HT / 440,33 € TTC ;
- 25 SUB 04 09 – Lot 5 : « Matériels divers » – MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION notifié le 17 octobre 2025 à l'entreprise pour un montant de 493,96 € HT / 592,75 € TTC.

(b) Refonte du site internet de la Communauté – 25 CF 01 02 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise BGF COMMUNICATION le 27 mars 2025 pour un montant de 5 460 € HT / 6 552 € TTC.

12- SANTÉ

Sensibilisation et mise en œuvre du projet zéro perturbateurs endocriniens dans les crèches communautaires – 25 CS 01 07 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise MUTUALITÉ FRANCAISE GRAND EST le 02 septembre 2025 pour un montant de 14 885 € HT / TTC.

13- RH

Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et élaboration d'un plan d'actions visant leur prévention – 25 CS 02 02 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise RELYENS le 08 avril 2025 pour un montant de 20 900 € HT / 25 080 € TTC.

14- TOURISME

Travaux de VRD pour la création d'une liaison cyclable à FROMELENNES en vue de finaliser la connexion vélo entre GIVET et BEAURAING – 24 MT 01 08 : Je vous informe que dans le cadre

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

du marché notifié à l'entreprise URANO le 16 octobre 2024 pour un montant de 325 181,28 € HT / 390 217,54 € TTC :

≡ Un avenant 1 (ajout de prestations supplémentaires) a été notifié le 09 janvier 2025 pour un montant de 9 927,88 € HT / 11 913,46 € TTC. (d)

15- TERRITOIRE

Marché de prestation intellectuelle pour l'élaboration du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse – 25 MS 01 05 : Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise SECTOR 21 juillet 2025 pour un montant de 26 995 € HT / 32 394 € TTC.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.

2025-12-251 Compte-rendu sur l'usage, par le Président, de la délégation pour ester en justice

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'usage de la délégation que le conseil de communauté m'a consentie pour ester en justice, en application des dispositions de l'article L. 4231-7 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n°020-07-126 du 27 juillet 2020.

Les requêtes, introduites et réceptionnées par la CCARM depuis le 27 juillet 2020 jusqu'au 31 novembre 2025 sont les suivantes :

Juridiction	Référence	Requérant	Défenseur	Objet	Date introduction	Etat
Conseil d'Etat	496611	CCARM	M ^{me} X	Demande d'annuler l'ordonnance n° 2401593 du 18 juillet 2024 par laquelle la juge des référés du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a statué sur la demande de M ^{me} X et M Y	02/08/2024	Terminé
Conseil d'Etat	466272	CCARM	Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales	Demande d'annuler l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nancy relatif aux états de notification de la dotation professionnelle de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du prélèvement sur le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) de la communauté de communes	01/08/2022	Terminé

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025

				Ardenne Rives de Meuse au titre des années 2018 et 2019		
--	--	--	--	---	--	--

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2001943	CCARM	Préfet des Ardennes	Demande d'annuler la décision du préfet des Ardennes du 22 juillet 2020 fixant le montant des dotations FNGIR et DC RTP versées au bénéfice de la communauté de communes Ardennes Rives de Meuse au titre de l'année 2020	25/09/2020	Terminé
Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2101502	CCARM	Préfet des Ardennes	Demande d'annuler la décision du préfet des Ardennes du 17 mai 2021 fixant le montant des dotations FNGIR et DC RTP versées au bénéfice de la communauté de communes Ardennes Rives de Meuse au titre de l'année 2021	12/07/2021	Terminé
Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2200147	M ^{me} X	CCARM	Demande d'annuler la délibération n°2021-11-219 du 17 novembre 2021 et la décision datée du 3 décembre 2021	25/01/2022	Terminé
Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2202356	SUEZ EAU FRANCE	CCARM	Demande d'annulation des titres de recettes n° 1482 d'un montant de 143 894,48 euros correspondant à des pénalités contractuelles pour non-respect du programme préventif d'hydrocurage	10/10/2022	En cours
Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2302920	M.X et M ^{me} Y	CCARM	Référé expertise en vue de déterminer la cause des désordres affectant leur maison d'habitation suite aux travaux de voirie réalisés dans la rue Blanqui à Revin	18/12/2023	En cours
Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2401593	M ^{me} X	Préfet des Ardennes	Référé suspension - Arrêté préfectoral n°2024-69 en date du 20/02/2024 établissant une servitude d'utilité publique pour le passage et l'entretien d'une canalisation publique d'assainissement sur la parcelle privée A 116 à Hierges 08320 au profit de la régie intercommunale de l'assainissement de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse	03/07/2024	En cours

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2401591	M ^{me} X	Préfet des Ardennes	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral n°2024-69 en date du 20 février 2024	03/07/2024	En cours
Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2401166	Société PROTEAME	CCARM	Demande indemnitaire relative à la réalisation d'un parc d'activités	21/05/2024	En cours
Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2301299	Société SUEZ EAU FRANCE	CCARM	Demande d'annulation d'un titre de recettes d'un montant de 202 150,15 euros	13/06/2023	Terminé
Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2301895	M ^{me} X	CCARM	Conteste un refus de protection fonctionnelle et présente une demande indemnitaire	21/08/2023	Terminé
Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2302845	CCARM	Préfet des Ardennes	Contestation montant FNGIR 2023	11/12/2023	Terminé
Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2300205	M.X	CCARM	Demande d'annulation de la délibération concernant la proposition de refonte de la dotation de solidarité communautaire	29/01/2023	Terminé
Cour administrative d'appel de Nancy	2003592	Le ministre de la cohésion des territoires et de la relation avec les collectivités territoriales	CCARM	Demande à la cour de réformer les jugements n°1801444, 1900377, 1900955, 1902278, 2000094 du 6 octobre 2020 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	11/12/2020	Terminé
Cour administrative d'appel de Nancy	2202031	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	CCARM	Demande à la cour de réformer le jugement n° 2101502 du 24 mai 2022 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	27/07/2022	En cours
Cour administrative d'appel de Nancy	2301187	Mme X	CCARM	Demande à la cour d'annuler le jugement n° 2200147 du 7 février 2023 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne en tant qu'il rejette pour irrecevabilité ses conclusions d'annulation de la délibération du 17 novembre 2021 approuvant la mise à disposition partielle du directeur de l'office de tourisme à la Communauté de communes Ardenne rives de Meuse	17/04/2023	Terminé

**PROCÈS-VERBAL
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 10 DÉCEMBRE 2025**

<p style="text-align: center;">Cour administrative d'appel de Nancy</p>	<p style="text-align: center;">2103295</p>	<p style="text-align: center;">M.X</p>	<p style="text-align: center;">CCARM</p>	<p>Demande l'annulation de l'ordonnance n° 2102098 du président de la 2ème chambre du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne du 21 octobre 2021 qui a rejeté sa demande tendant à condamner la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse au paiement de la somme de 474 736 euros</p>	<p style="text-align: center;">17/12/2021</p>	<p style="text-align: center;">Terminé</p>
---	--	--	--	---	---	--

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025

Cour administrative d'appel de Nancy	2202031	Ministère de l'Intérieur	CCARM	Demande l'annulation de l'ordonnance n°2101502 du 24 mai 2022 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne en tant qu'il annule la décision du 17 mai 2021 par laquelle le préfet des Ardennes a fixé le montant des versements définitif revenant à la communauté de communes Ardennes Rives de Meuse au titre d'une part, de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), et, d'autre part, des reversements sur les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR), au titre de l'année 2021.	10/06/2025	En cours
Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne	2501201	M. X	CCARM	Annulation des délibérations 2025-02-026, 027, 028 et 029 du 17 février 2025	16/04/2025	En cours
Cour administrative d'appel de Nancy	2502221	M ^{me} X	CCARM	Conteste un refus de protection fonctionnelle et présente une demande indemnitaire suite au rejet sur le fond du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne	25/08/2025	En cours

	Juridiction	Demandeur	Défendeur	Objet	Introduction de l'instance	Etat du dossier
1.	Tribunal judiciaire de Charleville-Mézières	CCARM	Société PRIX BAS (cellule de l'Hôtel d'Entreprises)	Défaut de paiement des loyers, résiliation du bail et expulsion	Assignation en référé du 10 juin 2022	Affaire jugée par ordonnance de référé du 10 août 2022 : condamnation, résiliation du bail et expulsion
2.	Juge des loyers commerciaux Tribunal judiciaire de Charleville-Mézières	CCARM	Société AMBULANCES COQUET	Action en fixation judiciaire du loyer commercial portant sur le local PEC de Vireux-Molhain	Mémoire du 18 août 2023	Terminé
3.	Tribunal judiciaire de Charleville-Mézières	CCARM	Société AMBULANCES COQUET	Résiliation de la Convention d'occupation portant sur le local à usage de garage (646 m ²) sis Z.I. des Forges, Vireux-Molhain	10 août 2023	En cours
4.	Tribunal judiciaire de Charleville-Mézières	CCARM	Société AMBULANCES COQUET	Résiliation de la convention d'occupation portant sur un local de 52 m ² dit « annexe » du PEC de Vireux-Molhain	18 juillet 2023	En cours

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025**

5.	Tribunal judiciaire de Charleville- Mézières	CCARM	M. X	Demande tendant à condamner la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse au paiement de la somme de 474 736 euros	30 octobre 2025	En cours

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.